



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 19 mars 2019

Préavis N° 03/2019 relatif aux coûts
d'investissements pour le remplacement de la
Châ sur le domaine skiable des Pléiades

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
18 mars 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 03/2019,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix et 6 abstentions, l'amendement proposé par la COFIN,
à savoir :**

- Amortir cette dépense sur une période maximum de 15 ans

**a accepté à la majorité des voix moins 9 avis contraires et 2 abstentions, les
conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent
préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité à cet effet un crédit de CHF 967'500.- ;
- Autoriser la municipalité à encaisser l'éventuelle subvention/participation régionale ;
- Autoriser la municipalité à avoir recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cette dépense sur une période maximum de 15 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 18 mars 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond

La secrétaire


Séverine Rotondo